

CURSUS ATRAPUNCTURE

Les points du dragon et les serres de l'aigle

Niveaux et degrés

Premier niveau :

Praticien 1er degré

Praticien degré supérieur

Deuxième niveau :

Masterclass 1er degré

Masterclass degré supérieur

Troisième niveau :

Expertise en Atrapuncture

Quatrième niveau :

Maitrise d'assistanat en atrapuncture



Ces niveaux de progression s'inscrivent dans une formation continue et permanente visant l'excellence.

L'objectif est de s'inscrire dans une démarche qualitative et de se faire connaître et reconnaître comme une méthode de soins intégrative.

Tous les niveaux seront validés par des unités de valeurs à acquérir :

Par la présence aux semaines de formations comprises lors d'une inscription pour un niveau et ses degrés.

Par la présence au congrès de l'Organisation Nationale de l'Atrapuncture.

Par l'adhésion annuelle à l'ONA

Par la signature du code de déontologie

Pour le **premier niveau**, et ses deux degrés inclus, possibilité de venir autant de fois que vous le souhaitez sans supplément de prix.

La demande d'inscription à un niveau et aux degrés correspondants seront à faire par mail à Bernard Dupuy via le lien sur le site officiel atrapuncture.com.
L'avis de la commission technique et de la commission de déontologie seront éventuellement demandés pour valider l'inscription.

Seul le quatrième niveau sera validé par Bernard Dupuy basé sur les mêmes valeurs que lui a fait promettre de tenir le maître Bernard Delémont.

UNITES DE VALEURS

Adhésion annuelle à l'ONA	10
Présence au congrès de l'ONA	5
Présence formation continue une journée	1



CONDITIONS POUR UN CHANGEMENT DE TITRES ET DE DEGRES EN ATRAPUNCTURE

Chaque atrapuncteur devra avoir son n° siret
Justifier de la validation de son assurance responsabilité civile et professionnelle,
de sa responsabilité juridique et de son assurance médiateur.

- **Praticien degré supérieur**

Justifier de deux années minimum d'activités professionnelles, d'avoir assisté à l'équivalent de trois semaines de formation du premier degré et l'acquisition de 15 unités de valeurs minimum par an.

- **Masterclass 1 er degré**

Justifier de trois années d'activités professionnelles et ou d'une moyenne de vingt clients hebdomadaires.

Formation spécifique de cinq jours pour ce niveau et l'acquisition de 15 unités de valeurs minimum par an.

- **Masterclass degré supérieur**

Justifier de cinq années d'activités professionnelles et ou d'une moyenne de trente clients hebdomadaires et l'acquisition de 15 unités de valeurs minimum par an.

- **Expertise en atrapuncture**

Justifier de six années d'activités professionnelles et ou d'une moyenne de quarante clients hebdomadaires et l'acquisition de 15 unités de valeurs minimum par an.

Avoir proposé trois nouveaux protocoles pour des pathologies non abordées dans les niveaux précédents.

Ces protocoles et schémas seront présentés sous la forme d'un mémoire d'une dizaine de pages minimum par pathologie, et avoir été validés par la commission technique.



**PROGRAMME FORMATION
ATRAPUNCTURE 1er niveau
Praticien 1er degré**



Programme non exhaustif et susceptible de modifications .

Durée cinq jours consécutifs, trente deux heures en présentiel.
Plus un équivalent de trois semaines de formation supplémentaires minimum
(incluses dans le droit d'inscription) si besoin pour accéder au 2 ème degré.

Acouphènes
Aide perte de poids
Anti-stress
Artérite
Arthrose
Asthme
Bouffées de chaleur
Canal carpien
Cruralgie
Déchirure / Claquage / Contracture
Drainage
Entorse simple
Epine calcanéenne
Fatigue anormale
Fibromyalgie
Hernie discale
Hernie hiatale
Hernie inguinale
Insomnies
Lombalgie / Dorsalgie / Cervicalgie
Maux de têtes
Nervosité fréquente
Névralgie d'Arnold
Ostéoporose
Périarthrite
Pubalgie
Règles douloureuses
Sinusite ponctuelle
Sciatique
Tendinites
Vertiges de Ménière



PROGRAMME FORMATION ATRAPUNCTURE

2 ème niveau.

Masterclass 1er degré

**Programme non exhaustif et susceptible de modifications.
Durée cinq jours, trente deux heures en présentiel.**

Equivalent de cinq jours supplémentaires compris dans l'inscription.

Algodystrophies
Aponévrosite plantaire
Douleurs du périoste
Douleurs fantômes
Douleurs intercostales
Douleurs neuropathiques
Mâchoires bloquées
Névralgies faciales
Névralgies pudendales (nouvelle version non invasive)
Névrome de Morton
Paralysies faciales
Polyneuropathies dégénératives
Reflux gastrique oesophagien
Syndrome de compression du sciatique poplité
Syndrome de Hosgod Schlatter
Syndrome des défilés
Syndrome des jambes sans repos
Syndrome du nerf cubital
Syndrome du pyramidal
Syndrome de Sever
Tendinite de De Quervain
Tendinite du Golfeur



Compléments d'informations

- L'atrapuncture est une méthode chinoise douce, sans aiguilles, sans manipulations ni brusqueries.
- C'est une méthode de soins intégrative.

- Les points du dragon et les serres de l'aigle font parties intégrantes des protocoles d'atrapuncture .
- Pour les collègues qui auront été formé avant le 1er janvier 2023 et seulement par Bernard Delémont, une étude au cas par cas sera prise en considération compte tenu de leurs anciennetés.
- L'attestation officielle pour les différents niveaux et degrés de l'atrapuncture sera délivrée uniquement par Bernard Dupuy et l'ONA . L'attestation portera le nom , le numéro siret, et la signature de Bernard Dupuy ainsi que le logo officiel de l'ONA. Toutes copies ou falsifications de ces documents feront l'objet de poursuites.
- Les élèves qui auront reçu une formation en atrapuncture en dehors du circuit officiel de l'Organisation Nationale de l'Atrapuncture ne pourront bénéficier de ce programme de formation continue d'excellence et ne pourront pas utiliser les titres accordés, sauf à refaire l'intégralité des formations .
- Le respect du code de déontologie est indispensable. Toutes fautes reconnues par le conseil de l'ordre des médecins et par la justice pour exercice illégal de la médecine ou par un comportement inapproprié envers son client , fera l'objet d'une exclusion avec l'interdiction de mentionner ses titres acquis et de faire référence à l'ONA. L'atrapuncteur(e) ne fait pas de diagnostic. La médecine conventionnelle est incontournable.
- Les seules appellations autorisées pour les titres sont:

Atrapuncteur(e) Praticien(ne) 1er degré
 Atrapuncteur(e) Praticien(ne) degré supérieur

Atrapuncteur(e) Masterclass 1er degré
 Atrapuncteur(e) Masterclass degré supérieur

Atrapuncteur(e) niveau expertise

Maître assistant / assistante en atrapuncture

